



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4039

Collège d'éthique de la vidéoprotection des espaces publics - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

Secrétariat général de la Ville de Lyon

Direction des Assemblées

**Rapporteur** : M. LE MAIRE

<b>SEANCE DU 2 JUILLET 2018</b>
---------------------------------

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 JUILLET 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 25 JUIN 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 5 JUILLET 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2018

**PRESIDENT** : M. KEPENEKIAN Georges

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), Mme BERRA (pouvoir à Mme de LAVERNEE), M. RUDIGOZ (pouvoir à M. DURAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme ROLLAND-VANNINI), Mme SANGOUARD (pouvoir à Mme BALAS), M. HAVARD (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à Mme GRANJON), M. BOUDOT, Mme MADELEINE (pouvoir à M. BROLIQUIER)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2018/4039 - COLLEGE D'ETHIQUE DE LA VIDEOPROTECTION DES ESPACES PUBLICS - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA VILLE DE LYON - DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

**I. Contexte :**

La Ville de Lyon a créé, par délibération n° 2003/2379 en date du 14 avril 2003, le Collège d'éthique de la vidéoprotection des espaces publics.

Cette instance consultative est chargée de vérifier que les conditions d'exploitation et les procédures de conservation, de communication et de destruction des données ne contreviennent pas aux principes généraux du droit et ne soient pas attentatoires aux libertés publiques et individuelles.

Elle informe les citoyens sur les conditions de fonctionnement du système de vidéoprotection et reçoit leurs doléances dans le respect de l'article 10 de la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité.

**II. Modalités de représentation :**

Le Collège est administré par un comité consultatif composé de :

- 6 Conseillers municipaux titulaires et 6 Conseillers municipaux suppléants élus par le Conseil municipal ;

- 6 personnalités qualifiées dont 4 représentant le monde du droit, de l'éducation, de l'économie et du social et 2 représentant le commerce de proximité, désignées par le Conseil municipal ;

- 6 représentants d'associations de défense des Droits de l'Homme désignés par le Conseil municipal.

Par délibération n° 2014/13 en date du 25 avril 2014 le Conseil municipal a désigné :

- M. Jean-Yves SECHERESSE, Mme Nicole GAY, Mme Fouziya BOUZERDA, M. Jean-Louis TOURAINÉ, M. Georges FENECH, M. Luc LAFOND pour représenter la Ville de Lyon en tant que titulaires, pour la durée du mandat en cours, au sein du Comité consultatif du Collège d'éthique de la vidéoprotection des espaces publics.

- M. Etienne TETE, Mme Anne BRUGNERA, M. Georges KEPENEKIAN, M. Thomas RUDIGOZ, M. Emmanuel HAMELIN, M. François ROYER pour représenter la Ville de Lyon en tant que suppléants, pour la durée du mandat en cours, au sein du Comité consultatif du Collège d'éthique de la vidéoprotection des espaces publics.

- M. Jean-François ARRUE, M. Daniel CHABANOL, M. Maurice NIVEAU, M. Jean-Marc CHANON, M. Franck DELAFON, M. Dany CARDELLI pour représenter la Ville de

Lyon en tant que personnalités qualifiées, pour la durée du mandat en cours, au sein du Comité consultatif du Collège d'éthique de la vidéoprotection des espaces publics.

- la LICRA, le MRAP, la Ligue des Droits de l'Homme, la CLAUDA, la Chaire des Droits de l'Homme et Agir ensemble pour les droits de l'homme, pour représenter la Ville de Lyon en tant que représentants d'associations de défense des Droits de l'Homme, pour la durée du mandat en cours, au sein du Comité consultatif du Collège d'éthique de la vidéoprotection des espaces publics.

Par délibération n° 2017/3313 en date du 25 septembre 2017 le Conseil municipal a désigné :

- M. Loïc GRABER en remplacement de M. Georges KEPENEKIAN, pour représenter la Ville de Lyon en tant que suppléant,

- Mme Béatrice GAILLIOUT en remplacement de M. Thomas RUDIGOZ, pour représenter la Ville de Lyon en tant que suppléante,

- M. Guy CORAZZOL en remplacement de Mme Anne BRUGNERA, pour représenter la Ville de Lyon en tant que suppléant.

M. Georges FENECH ayant fait part de son souhait ne plus siéger au sein de ce Comité, il est proposé au Conseil municipal de pourvoir à son remplacement.

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L 2121-33 et L 2143-2 ;

Vu les délibérations du Conseil municipal n° 2003/2379 du 14 avril 2003 et n° 2004/3628 du 19 avril 2004 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2014/13 du 25 avril 2014 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2017/3313 du 25 septembre 2017 ;

Vu les résultats du scrutin auquel il a été procédé ;

### **DELIBERE**

M. Pierre BERAT est désigné en remplacement de M. Georges FENECH, pour représenter la Ville de Lyon en tant que titulaire, pour la durée du mandat en cours, au sein du Comité consultatif du Collège d'éthique de la vidéoprotection des espaces publics.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Georges KEPENEKIAN